

Cafouillages dans la paie des enseignants

La Cour des comptes a évalué la qualité de la paie des plus de 100 000 membres du personnel directeur et enseignant des enseignements obligatoire, ordinaire et spécialisé, et de promotion sociale. Sur la base des échantillons de dossiers examinés, 28 à 45 % des paiements dans le secondaire organisé par la Communauté française et 34 à 51 % des paiements dans le secondaire subventionné présentent au moins une erreur : paiements indu ou arriérés à liquider. En cause : « Absence d'outil adéquat de pilotage, gestion uniquement réactive des risques

d'erreur et de fraude ». Les contrôles sont insuffisants ou inexistants. Le calcul de la paie repose toujours sur un système (RL10), développé dans les années 1970, « insuffisant, fastidieux et obsolète ». La Cour reproche encore des « encodages complexes » et des « manipulations sources d'erreurs. » Quant à la gestion de la carrière des enseignants, elle repose encore essentiellement sur des documents papier... **M. L.A.**